

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**18 mai 2023**

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil municipal de la Ville de Mont-Tremblant, sous la présidence du maire, tenue le **18 mai 2023 à 8 h 06**, à l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite et à laquelle sont présents les membres suivants formant le quorum :

**Sont présents :** M. Luc Brisebois, maire  
Mme Billie-Jeanne Graton, conseillère du district 2  
Mme Dominique Laverdure, conseillère du district 3  
M. Joël Charbonneau, conseiller du district 4  
Mme Catherine Drouin, conseillère du district 5  
Mme Sylvie Vaillancourt, conseillère du district 6  
Mme Guylaine Lyras, conseillère du district 7  
Mme Roxanne Lacasse, conseillère du district 8

**Absence :** M. Tyler Cook, conseiller du district 1

Étaient également présentes : la greffière adjointe et la coordinatrice administrative du Service de développement économique.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

\*\*\*\*\*

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION
3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR
5. Règlement (2023)-108-6 modifiant le règlement (2008)-108 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à la recevabilité de certaines demandes - adoption du projet de règlement
6. Règlement (2023)-53-4 modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - adoption de règlement
7. WSP Canada inc. - octroi de mandat pour l'analyse de données sonores brutes
8. Activités - Piste Mont-Tremblant - enveloppe budgétaire
9. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL
10. LEVÉE DE LA SÉANCE

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Le quorum étant constaté, le président procède à l'ouverture de la séance, en présence de la greffière adjointe et de la coordonnatrice administrative du Service de développement économique; il est 8 h 06.

**2. CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION**

La greffière adjointe certifie que l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire du conseil a été signifié à tous les membres du conseil municipal au moins vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, le tout conformément aux dispositions des articles 323 et 338 de la *Loi sur les cités et villes*.

En conséquence, la séance extraordinaire est déclarée régulièrement convoquée et constituée.

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**18 mai 2023**

**CM23 05 320**

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour proposé avec dispense de lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**4. PÉRIODE DE QUESTIONS SPÉCIFIQUES À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question n'est posée.

**CM23 05 321**

**5. Règlement (2023)-108-6 modifiant le règlement (2008)-108 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à la recevabilité de certaines demandes - adoption du projet de règlement**

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement suivant aura lieu le 12 juin 2023, à compter de 17 h, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville situé au 1145, rue de Saint-Jovite.

CONSIDÉRANT une erreur dans le titre du projet de règlement adopté à la séance du 8 mai 2023;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le projet de *Règlement (2023)-108-6 modifiant le règlement (2008)-108 sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme relativement à la recevabilité de certaines demandes*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM23 05 322**

**6. Règlement (2023)-53-4 modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant - adoption de règlement**

CONSIDÉRANT qu'avant l'adoption du règlement, la greffière adjointe ou un membre du conseil a mentionné l'objet du règlement et s'il y a lieu, le montant de la dépense et le mode de financement de celle-ci, ainsi que le fait qu'il n'y a aucun changement entre le projet déposé et le règlement soumis pour adoption;

CONSIDÉRANT que lors de la séance extraordinaire tenue le 15 mai 2023, madame la conseillère Dominique Laverdure a donné un avis de motion de l'adoption du présent règlement et a déposé le projet de règlement lors de cette même séance;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'adopter le *Règlement (2023)-53-4 modifiant le règlement (2003)-53 concernant le bruit sur le territoire de la Ville de Mont-Tremblant*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM23 05 323**

**7. WSP Canada inc. - octroi de mandat pour l'analyse de données sonores brutes**

CONSIDÉRANT que la Ville souhaite à nouveau cette année procéder à l'analyse des données sonores brutes provenant du sonomètre situé sur le site de la Piste Mont-Tremblant;

CONSIDÉRANT l'expertise reconnue de la firme spécialisée en acoustique et plus spécifiquement en mesures de bruit WSP Canada inc.;

CONSIDÉRANT les crédits disponibles au poste budgétaire 02-140-01-419;

**Procès-verbal du conseil municipal  
de la Ville de Mont-Tremblant**

**18 mai 2023**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'octroyer à WSP Canada inc. le contrat de services professionnels pour l'analyse de données sonores brutes provenant du sonomètre situé sur le site de la Piste Mont-Tremblant au montant de 2 705 \$, taxes applicables en sus, le tout selon leur offre de services datée du 17 mai 2023 et d'autoriser la greffière adjointe à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**CM23 05 324 8. Activités - Piste Mont-Tremblant - enveloppe budgétaire**

CONSIDÉRANT les activités de courses à la Piste Mont-Tremblant prévues pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT que la Ville de Mont-Tremblant souhaite assurer une présence lors de ces activités;

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** d'allouer un budget maximal de 5 000 \$ (poste budgétaire 02-140-01-419) afin d'assurer une présence à des fins de vérification lors de certaines activités de courses pour la saison 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**9. PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL**

Le maire répond aux questions des personnes présentes.

**CM23 05 325 10. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ ET RÉSOLU** que la séance soit levée. Il est 8 h 09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Luc Brisebois, maire  
Président de la séance

Maude Picotin  
Greffière adjointe